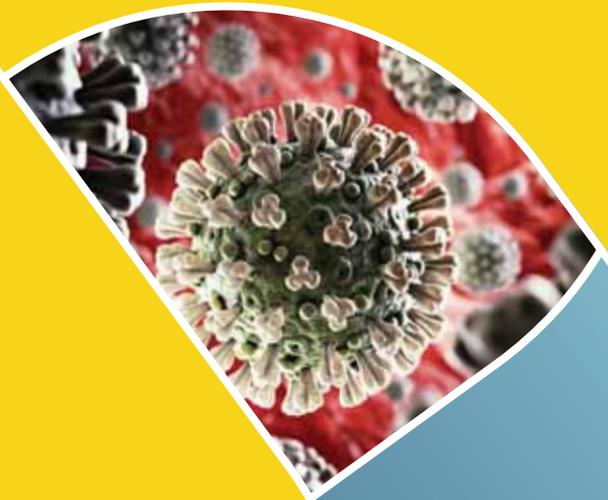




RÉPONSE RÉGIONALE DE LA SADC FACE A LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mettant l'accent sur les secteurs de la santé,
des transports et de la sécurité alimentaire

Bulletin No. 11



#COVID19SADC

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé analytique	2
1 Perspectives mondiales	4
2 Situation de la pandémie de Covid-19 en Afrique	5
3 Situation de la pandémie de Covid-19 dans la région de la SADC.....	5
4 Mesures de confinement, mesures prises au niveau national et impact sur les opérations de transport transfrontalier	6
5 Situation de la sécurité alimentaire dans la région	6

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le onzième bulletin de la réponse de la SADC face à la pandémie de Covid-19 présente un aperçu de la situation mondiale, continentale et régionale. Depuis le 14 août 2020, l'Afrique a totalisé six mois depuis la détection de son premier cas de Covid-19 sur le continent. Le rapport fournit un bref résumé de la progression de la pandémie ainsi que des mesures qui ont été mises en place avec le soutien de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La situation de la Covid-19 ne cesse de s'aggraver dans certains États membres, avec pour conséquence la déstabilisation des économies et d'autres secteurs. La situation

alimentaire et nutritionnelle dans la région reste très précaire, en partie à cause de la Covid-19.

Le rapport présente un résumé du rapport de synthèse régional 2020 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et fournit en outre les mesures d'interventions à court, moyen et long terme que les États membres sont en mesure de mettre en place afin de prévenir le désastre alimentaire dans la région. La facilitation des transports et du commerce demeure un défi majeur.

On note tout de même des réalisations remarquables, notamment les lignes directrices tripartites sur la facilitation du

commerce et des transports pour une circulation sûre, efficace et rentable des biens et des services pendant la pandémie de Covid-19, lesquelles harmonisent les lignes directrices de la SADC, de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

La situation évolutive de la pandémie se situe au niveau où la relance économique devient de plus en plus cruciale. Plusieurs États membres ont relancé les activités économiques et projettent de relancer tous les secteurs ayant été affecté par les impacts négatifs de la pandémie.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS AUX ÉTATS MEMBRES

SECTEUR DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE

- Gérer minutieusement les déchets et cadavres résultant de la Covid-19.
- Gérer minutieusement selon les mesures rigoureuses de prévention des infections les déchets médicaux et les cadavres résultant de la Covid-19.
- Accorder la priorité aux mesures de ripostes provinciales afin de garantir un impact inclusif des résultats de leur intervention au niveau national.
- Pratiquer une hygiène des mains fréquente en utilisant des techniques appropriées.
- Mettre en œuvre des pratiques régulières de nettoyage et de désinfection de l'environnement.
- Gérer les excréments en toute sécurité.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale sur l'hygiène et le lavage des mains en réponse à Covid-19. Cette stratégie devrait non seulement se concentrer sur la communication des risques et l'engagement communautaire, mais aussi inclure un soutien à la fourniture d'infrastructures et de produits de lavage des mains aux ménages.

SECTEUR DU TRANSPORT

- Modifier et aligner leurs lignes directrices nationales en matière de transport sur les lignes directrices tripartites portant sur la facilitation du commerce et des transports pour une circulation sûre, efficace et rentable des biens et des services pendant la pandémie de Covid-19.
- Notifier les projets d'introduction et/ou de modification de nouvelles taxes et redevances applicables aux opérations de commerce et de transport transfrontaliers par l'intermédiaire du Secrétariat.
- Notifier les fermetures temporaires ou les changements des heures d'ouverture des points d'entrée par l'intermédiaire du Secrétariat.
- Établir et/ou désigner des Comités nationaux de facilitation du commerce avec une composition élargie incluant des experts en santé publique afin de coordonner la mise en œuvre des lignes directrices/procédures opérationnelles standard (SOP) de la SADC.
- Partager des informations sur les marchandises supplémentaires autorisées à passer la frontière, les itinéraires désignés, les points de passage, les relais routiers et les points de ravitaillement en carburant à utiliser par les chauffeurs de camions commerciaux ainsi que les nouvelles réglementations révisées affectant le commerce et le transport transfrontaliers par l'intermédiaire du Secrétariat.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

- Assister les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris les femmes et les enfants, et d'aligner cette mesure d'harmonisation sur les programmes nationaux de protection sociale en cas de catastrophe.
- Renforcer les mécanismes permettant d'atténuer l'impact de Covid-19 sur la perturbation des chaînes d'approvisionnement alimentaire et des moyens de subsistance associés, en réduisant au minimum la perturbation des opérations agricoles, en permettant aux ménages et aux communautés agricoles d'accéder aux intrants de production, aux médicaments vétérinaires d'urgence essentiels et aux marchés.
- Encourager la diversification des cultures par la promotion de régimes alimentaires diversifiés, y compris les aliments indigènes. Ceci renferme la diversification des espèces dans la production animale, en particulier les petits ruminants qui s'adaptent aux conditions météorologiques difficiles.
- Relever les défis liés au marché auxquels sont confrontés les petits exploitants agricoles en améliorant et en développant les infrastructures routières afin de faciliter la desserte des produits agricoles sur les marchés pour une meilleure production.
- Partager des informations sur les marchandises supplémentaires autorisées à passer la frontière, les itinéraires désignés, les points de passage, les relais routiers et les points de ravitaillement en carburant à utiliser par les chauffeurs de camions commerciaux ainsi que les nouvelles réglementations révisées affectant le commerce et le transport transfrontaliers par l'intermédiaire du Secrétariat.

RELANCE ÉCONOMIQUE

- Élaborer des plans de relance économique afin de garantir, entre autres, l'amélioration des indicateurs macroéconomiques, la relance de la création d'emplois ainsi que l'accélération des efforts des gouvernements pour mobiliser des ressources afin de relancer les secteurs fortement touchés au niveau national.
- Élaborer des initiatives de renforcement de la résilience, y compris la création d'emplois dans les zones rurales, l'intégration de technologies intelligentes dans les subventions et l'agriculture de conservation.
- Fournir un transfert indirect de revenus aux ménages et aux communautés afin d'amortir les conséquences négatives de Covid-19 sur l'économie et la sécurité alimentaire. Dans les cas où la distribution de repas dans les écoles n'est pas possible, envisager de fournir des rations plus importantes à emporter à domicile ou des transferts en espèces.
- Accorder une attention particulière à l'augmentation des cas de violence domestique et de violence à caractère sexiste pendant la pandémie de Covid-19, notamment en veillant à ce que les femmes et les filles soient protégées contre toutes les formes d'abus. Les centres d'hébergement, les lieux de sécurité et les lignes d'assistance téléphonique destinées aux victimes d'abus doivent être considérés comme un service essentiel, rester ouverts à l'utilisation et bénéficier du soutien financier et autre nécessaire.
- En outre, les États membres sont tenus d'intégrer la dimension de genre dans toutes les réponses à la Covid-19 afin de veiller à ce que les actions menées pendant et après la crise de la Covid-19 visent à construire des économies et des sociétés plus égales, inclusives et durables.

1. PERSPECTIVES MONDIALES

1.1 Situation en chiffres (par région de l'OMS)

Total (nouveaux cas dans les dernières 24 heures)

Au niveau mondial	18 902 735 cas (278 291)	709 511 décès (6 815)
Afrique	860 507 cas (12 454)	15 652 décès (400)
Amériques	10 135 322 cas (154 118)	376 606 décès (4 598)
Méditerranée orientale	1 610 798 cas (12 412)	42 403 décès (353)
Europe	3 513 219 cas (25 473)	215 640 décès (416)
Asie du Sud-Est	2 428 584 cas (67 863)	50 571 décès (999)
Pacifique occidental	353 564 cas (5 971)	8 625 décès (49)

1.2 Dossier scientifique sur l'estimation de la mortalité due à la Covid-19

La transmission de la Covid-19, comme celle de nombreuses maladies infectieuses, est souvent sous-estimée du fait qu'une proportion importante des personnes infectées ne sont pas détectées, soit parce qu'elles sont asymptomatiques, soit parce qu'elles ne présentent que des symptômes bénins et ne sont donc généralement pas présentes dans les établissements de soins. En outre, certains segments de la population peuvent être négligés ou mal desservis et ont moins de chances d'accéder aux soins de santé ou aux tests. La sous-détection des cas risque d'être exacerbée pendant une épidémie, lorsque la capacité de dépistage est limitée et restreinte aux personnes atteintes de cas graves et aux groupes à risque prioritaires (tels que les travailleurs de santé de première ligne, les personnes âgées et les personnes présentant des comorbidités). Les cas peuvent également être mal diagnostiqués et attribués à d'autres maladies ayant une présentation clinique similaire, comme la grippe.

Les différences de mortalité entre les groupes de personnes et les pays sont d'importants indicateurs indirects du risque relatif de décès qui orientent les décisions politiques concernant l'allocation des rares ressources médicales pendant la pandémie de Covid-19 en cours. Ce document a pour but d'aider les pays à estimer le taux de létalité (CFR) et, si possible, le taux de létalité des infections (IFR), de manière aussi appropriée et précise que possible, tout en tenant compte des éventuels préjugés dans leur estimation.

Une caractéristique importante d'une maladie infectieuse, en particulier celle causée par un nouvel agent pathogène comme le SRAS-CoV-2, est sa gravité, dont la mesure ultime est sa capacité à entraîner la mort. Les taux de mortalité permettent de comprendre la gravité d'une maladie, d'identifier les populations à risque et d'évaluer la qualité des soins de santé.

Le dossier scientifique complet publié par un groupe d'experts sur les maladies infectieuses peut être téléchargé à partir du lien suivant : <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-Sci-Brief-Mortality-2020.1>

1.3 Eau, assainissement, hygiène et gestion des déchets en relation avec la Covid-19

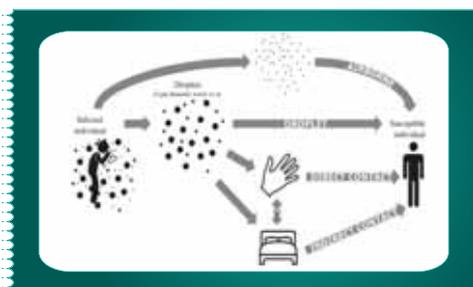
Le guide sur l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la gestion des déchets élaboré par l'OMS est destiné aux praticiens et aux fournisseurs d'eau et d'assainissement, ainsi qu'aux fournisseurs de soins de santé qui souhaitent en savoir plus sur les risques et les pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et de déchets en relation avec la Covid-19,

<https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1289390/retrieve>

L'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets et les conditions d'hygiène sont essentiels à la prévention et à la protection de la santé humaine lors de toute épidémie de maladie infectieuse, y compris la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19).

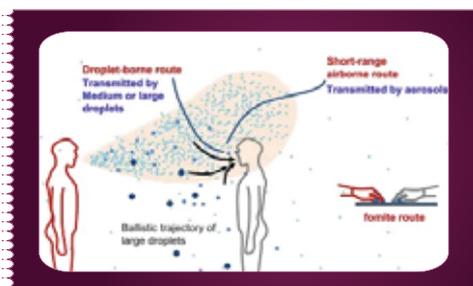
La mise en place de pratiques fondées sur des données probantes et appliquées de manière cohérente en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et de gestion des déchets dans les communautés, les foyers, les écoles, les marchés et les établissements de santé contribuera à prévenir la transmission interhumaine d'agents pathogènes, notamment le SRAS-CoV-2, le virus qui est à l'origine de la Covid-19.

1.4 Les principales voies de transmission de la Covid-19



01

Les gouttelettes respiratoires et contact direct.



02

Tout contact étroit avec un individu infecté risque d'être exposé à des gouttelettes respiratoires potentiellement infectieuses.



03

Les gouttelettes sur des surfaces où le virus pourrait rester viable ; ainsi, l'environnement immédiat d'un individu infecté peut servir de source de transmission.

2. SITUATION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 EN AFRIQUE

Le 14 août, l'Afrique a marqué le sixième mois depuis que la pandémie de Covid-19 a été détectée pour la première fois sur le continent. Une analyse préliminaire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a révélé ce qui suit :

- De nombreux pays connaissent une augmentation progressive des cas de Covid-19 et qu'il est difficile de discerner un pic précis.
- Les modes de transmission diffèrent également entre les pays, mais surtout à l'intérieur des pays.
- Au début, la pandémie de Covid-19 affectait principalement les capitales. Cependant, le virus se propage maintenant des zones urbaines à forte densité vers les établissements informels, puis vers les zones rurales à plus faible densité de population.
- Au cours des six derniers mois, les pays du continent ont réalisé de nombreux progrès.
- De nombreux gouvernements africains se sont empressés d'imposer des mesures de confinement et de santé publique clés qui ont contribué à ralentir le virus.
- Au fil du temps, les mesures de prévention, de diagnostic et de traitement ont été renforcées. Tous les pays sont désormais en mesure de diagnostiquer la Covid-19, 14 d'entre eux réalisant plus de 100 tests pour 10 000 habitants.

- La production d'oxygène, essentielle pour les patients gravement malades atteints de Covid-19, a aussi considérablement augmenté, le nombre de centrales à oxygène dans la région passant de 68 au début à 119, tandis que le nombre de concentrateurs d'oxygène a plus que doublé pour dépasser les 6 000.

« Non seulement nous devons suivre l'évolution des tendances, mais nous devons aussi anticiper, prévoir et agir plus rapidement afin d'éviter des résultats potentiellement désastreux. Les zones de forte transmission ainsi que les localités où les infections sont relativement moins nombreuses requièrent une attention particulière. En bref, nous sommes obligés de faire preuve de force sur tous les fronts ».
Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique, Dr Matshidiso Moeti.

Une récente évaluation de l'OMS basée sur les déclarations de 16 pays d'Afrique subsaharienne a révélé que ces pays ont amélioré leur capacité à répondre à la Covid-19.

L'OMS a mesuré l'état de préparation des pays dans toute une série de domaines, notamment la coordination, la surveillance, les capacités des laboratoires, la gestion des cas, la prévention des infections et la lutte contre celles-ci.

- Il y a six mois, le score était de 62% et il est maintenant de 78%, ce qui reflète une augmentation de la capacité et de la préparation dans ces domaines critiques. Bien que de nombreux progrès semblent avoir

été réalisés au niveau national, au niveau des districts, les pays sont généralement à la traîne.

- Les scores concernant la coordination (38%), la prévention et le contrôle des infections (46%) et les soins cliniques aux patients (47%) sont tous particulièrement bas au niveau des districts. Cette situation exige que les États membres concentrent davantage leur action au niveau des districts et au niveau infranational.

Les États membres qui ont exprimé le besoin urgent de soutien ont été soutenus par l'OMS. En effet, l'Afrique du Sud a reçu la première équipe d'urgence pour soutenir le gouvernement. D'autres pays reçoivent également une aide urgente en mobilisant davantage d'experts techniques sur le terrain et en intensifiant la formation afin de renforcer les capacités locales, en particulier au niveau des provinces et des districts.

3. SITUATION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 DANS LA RÉGION DE LA SADC

La situation de Covid-19 dans la région de la SADC reste à un niveau élevé dans un certain nombre de pays. Il convient de noter que l'Afrique du Sud a commencé à voir le nombre de nouveaux cas en baisse, présentant une courbe d'aplatissement. Au 15 août, l'Afrique du Sud a confirmé que le pays a atteint son pic d'infection et a dépassé le point d'infection de la courbe. Le tableau 1 ci-dessous résume la situation de Covid-19 dans la région de la SADC.

(Tableau 1: au dessous de)

Source : Données des États membres (août, 2020)

Pays	Cas Confirmés	total de décès	Rétablissement	Cas actifs	Cas par 1M
Angola	1879	86	628	1165	57
Botswana	1214	3	80	120	515
Comores	403	7	379	17	462
RDC	9678	244	9705	731	108
Eswatini	3745	69	2268	1408	3224
Lesotho	903	25	271	607	421
Madagascar	13724	166	12232	1326	494
Malawi	5026	157	2623	2246	262
Maurice	346	10	334	2	272
Mozambique	2791	19	1136	1636	89
NamibiE	3907	35	2352	1520	1534
Seychelles	127	0	126	1	1290
Afrique du Sud	583653	11677	466941	105035	9826
Tanzanie	509	21	183	305	9
Zambie	9186	260	8065	861	498
Zimbabwe	5176	130	2047	2999	348
Total SADC	642267	12909	509370	119979	1963



Lignes directrices régionales sur l'harmonisation et la facilitation du mouvement des biens et services essentiels à travers la SADC durant la pandémie de la Covid-19

<https://www.sadc.int/issues/covid-19/>



GRAPHICS COURTESY OF ALLFREEDOWNLOADS

4. MESURES DE CONFINEMENT, MESURES PRISES AU NIVEAU NATIONAL ET IMPACT SUR LES OPÉRATIONS DE TRANSPORT TRANSFRONTALIER

Le 23 juin 2020, le Conseil des Ministres de la SADC a approuvé la version révisée des lignes directrices régionales sur l'harmonisation et la facilitation des opérations de transport transfrontalier dans la région. Il a également approuvé les procédures opérationnelles standard régionales relatives à la gestion et au contrôle du transport routier transfrontalier aux points d'entrée désignés et aux points de contrôle de la Covid-19. Les lignes directrices visent à équilibrer, réaligner, harmoniser et coordonner les mesures d'intervention dans le cadre de la Covid-19 avec les exigences de facilitation du commerce et du transport. Elles visent également à promouvoir la facilitation du commerce et du transport en toute sécurité pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté dans la région de la SADC.

4.1 Avis de modification des réglementations nationales conformément aux lignes directrices de la SADC

Certains États membres ont commencé à modifier les réglementations nationales relatives aux propriétaires de sociétés de transport routier et de fret. Ces modifications impliquent notamment:

- Garantir que les conducteurs et les opérateurs sont testés à leurs propres frais avant tout voyage vers un autre pays.
- Le rapatriement et la mise en quarantaine à leurs frais des conducteurs et des opérateurs susceptibles d'être infectés dans d'autres pays.

4.2 Opérations de transport routier transfrontalier

- Les camions qui traversent les frontières subissent encore de graves retards, car les pays continuent de prendre des mesures visant à se conformer pleinement aux lignes directrices et aux procédures opérationnelles standard de la SADC et de la Tripartite en matière de facilitation du commerce et des transports pour la circulation des personnes, des biens et des services dans la région pendant la pandémie de Covid-19.
- D'autres retards sont causés par la fermeture des bureaux des agences frontalières, tels que les bureaux des douanes, en cas de suspicion de cas de Covid-19 par un membre du personnel, et les bureaux concernés sont soumis à une fumigation et une désinfection avant d'être ouverts à nouveau. Cette situation s'est produite à la frontière de Beitbridge, entraînant des files de camions de la ville de Mesina à la frontière le 27 juillet, et s'est également produite au port de Walvis Bay le 3 août.
- Les retards entraînent une hausse des coûts de transport et une augmentation proportionnelle du prix des biens et des services pour les consommateurs.
- Le Botswana, la Namibie et la Zambie ont progressé dans les préparatifs de l'expérimentation du système de suivi des trajets des couloirs (CTMS) sur des sections des couloirs Trans Kalahari, Nord -

Sud et Walvis Bay-Ndola-Lubumbashi. Les opérateurs de transport dans les pays ont commencé à télécharger les informations relatives aux opérateurs, aux conducteurs et aux véhicules sur le CTMS. Le CTMS a été développé afin de faciliter le partage du bien-être des conducteurs, y compris les résultats des tests de dépistage de Covid-19, les informations sur les conducteurs, les véhicules et les chargements, et de faciliter le suivi des mouvements transfrontaliers et, le cas échéant, la recherche des contacts.

5. SITUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA RÉGION

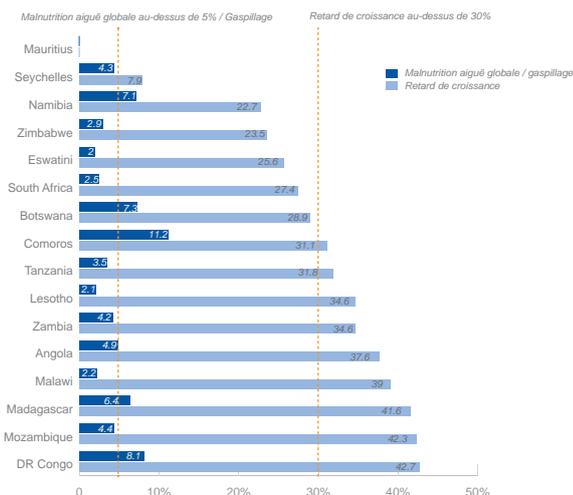
Le rapport de synthèse de la SADC 2020 sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la vulnérabilité en Afrique australe, publié en juillet 2020, révèle une situation précaire en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, face à la Covid-19, comme l'illustrent les tableaux de l'aperçu régional sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en page 7.

Évaluation et analyse de la vulnérabilité régionale (à partir de juillet 2020)

Près de 44,8 millions de personnes dans les zones urbaines et rurales d'Afrique australe sont en situation d'insécurité alimentaire en raison de multiples chocs et facteurs de stress. Neuf États membres de la SADC font également état de taux de retard de croissance supérieurs à 30%, et les carences en micronutriments sont très répandues. Cependant, il est encore impossible de mesurer tout l'impact de la Covid-19 et des mesures de confinement qui ont massivement contribué à une pauvreté déjà omniprésente. Depuis le début des mesures de confinement, les citoyens pauvres sont victimes de cette situation, car ils dépendent entièrement du marché pour leur alimentation.

La récolte de maïs de la région pour 2020 est censée avoir augmenté d'au moins 8% par rapport à l'année dernière. Toutefois, en raison de la faiblesse des précipitations et des difficultés économiques, le Zimbabwe risque de connaître l'un de ses déficits céréaliers les plus importants, soit environ 52% des besoins nationaux. La sécheresse a également affecté la production à Eswatini, au Lesotho, dans le sud-est de l'Angola, dans le sud de Madagascar et du Mozambique et dans la plus grande partie du Zimbabwe. L'insécurité alimentaire en milieu rural atteindra probablement son point culminant entre novembre.

Malnutrition aiguë globale et prévalence du retard de croissance



Bilan céréalier (% de variation en 2020)



44.8M

MILLIONS DE PERSONNES AFFECTÉES
PAT L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

18.7M

18,7 MILLIONS D'ENFANTS
EN RETARD DE CROISSANCE

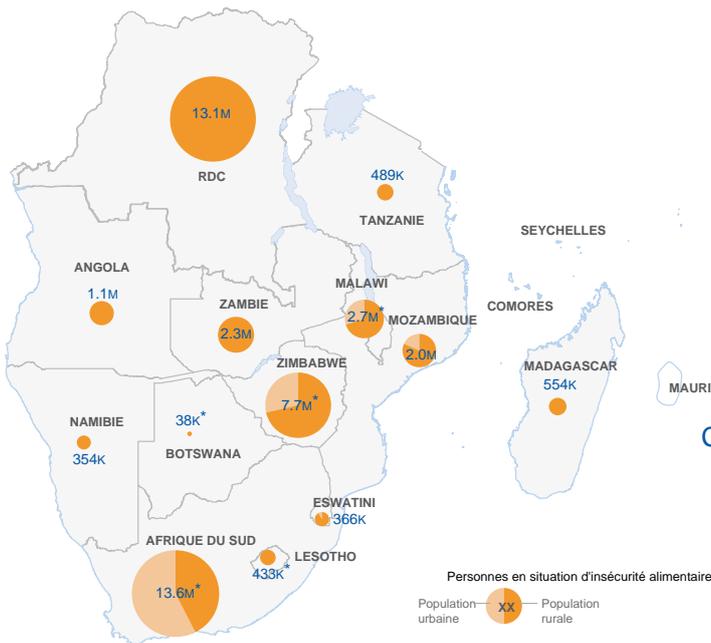
2.3M

2,3 MILLIONS D'ENFANTS EN BESOIN
D'UN TRAITEMENT CONTRE LA
MALNUTRITION AIGUE

8%

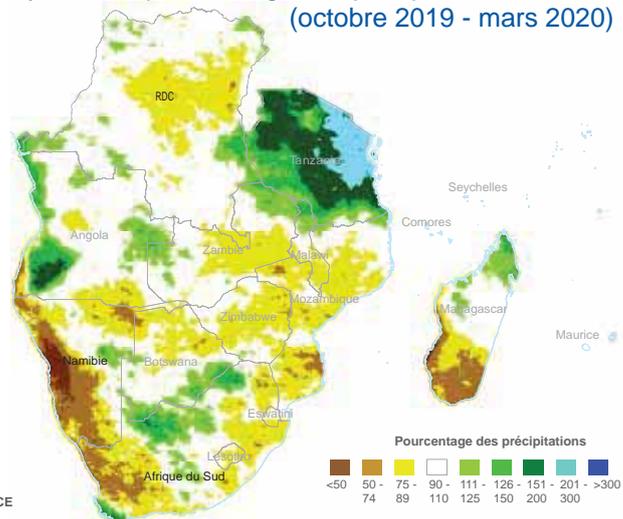
8% 2020/21 AUGMENTATION
DE LA PRODUCTION DE MAÏS

Population en situation d'insécurité alimentaire



*Données sur l'insécurité alimentaire basées sur les évaluations et les prévisions du NVAC

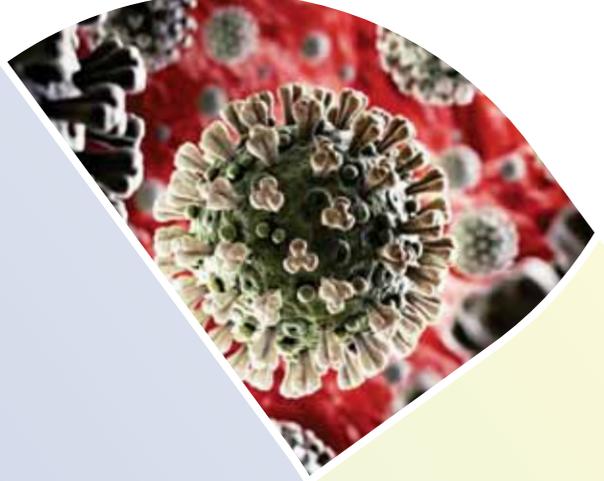
Moyenne du pourcentage des précipitations (octobre 2019 - mars 2020)



Courbe évolutive de l'insécurité alimentaire, 2015-2020



** Les statistiques sont principalement basées sur des évaluations rurales, et peu de pays effectuent des évaluations urbaines ciblées.



UNE RÉGION, SEIZE NATIONS TRAVAILLANT POUR UN AVENIR COMMUN



www.sadc.int



[sadc_secretariat](https://www.instagram.com/sadc_secretariat)



[facebook.com/sadc.int](https://www.facebook.com/sadc.int)



[@SADC_News](https://twitter.com/SADC_News)



prinfo@sadc.int



[youtube.com/sadc.int](https://www.youtube.com/sadc.int)



ANGOLA



BOTSWANA



UNION OF
COMOROS



DEMOCRATIC
REPUBLIC
OF CONGO



ESWATINI



LESOTHO



MADAGASCAR



MALAWI



MAURITIUS



MOZAMBIQUE



NAMIBIA



SEYCHELLES



SOUTH AFRICA



UNITED
REPUBLIC
OF TANZANIA



ZAMBIA



ZIMBABWE

À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC

Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 2848/3181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

©2020 SADC Secretariat